
Projets pilotes pour une métropole nature

PARC NATUREL URBAIN DES TROIS VALLÉES

ATELIERS DES 23 ET 24 JUIN 2022.RESTITUTION



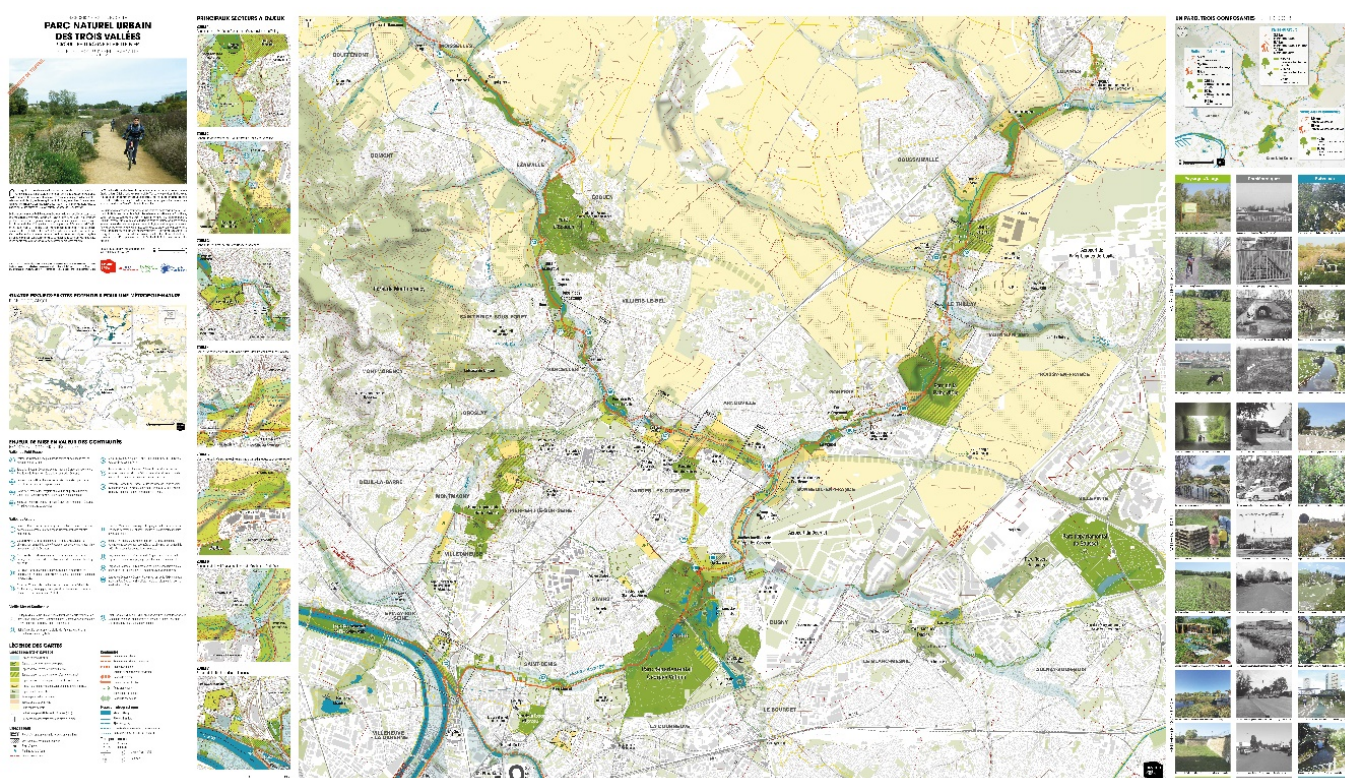
JUILLET 2022

Directeur général : Nicolas Bauquet
Département DUAT : Cécile Diguët, directrice de département

Note rédigée par Maëlle Durante, architecte-urbaniste,
avec la collaboration de Maximilian Gawlik, paysagiste-urbaniste,
et Paul Lecroart, urbaniste senior, chef de projet

N° d'ordonnancement : 1.21.011
Crédit photo de couverture : © L'Institut Paris Region

L'INSTITUT PARIS REGION
15, rue Falguière 75740 Paris cedex 15
Tél. : + 33 (1) 77 49 77 49 - Fax : + 33 (1) 77 49 76 02
www.institutparisregion.fr



Cartoguide du projet de « Parc Naturel Urbain des Trois Vallées » (accessible sur www.institutparisregion.fr)
 © L'INSTITUT PARIS REGION

LA DÉMARCHE « 'PROJETS PILOTES' ET LA PROPOSITION DE « PARC NATUREL URBAIN DES TROIS VALLÉES »

L'Institut Paris Region a lancé en 2021 une démarche exploratoire intitulée « Projets pilotes pour une métropole nature » avec l'appui de la Région Île-de-France, de la Métropole du Grand Paris et de l'Agence des espaces verts. Son but : proposer aux acteurs le socle de projets de trames vertes et bleues à l'échelle de grands territoires. Les paysages et les milieux naturels de la métropole parisienne sont les grands perdants d'une urbanisation qui tend à effacer la géographie, fragmenter l'espace et restreindre la place du vivant. Une nouvelle approche est nécessaire afin de répondre, tout à la fois, aux enjeux écologiques et aux aspirations à la nature des franciliens.

L'Institut propose l'idée de quatre projets de mise en valeur de continuités paysagères, écologiques et de mobilités actives. Le « Parc naturel urbain des Trois Vallées » est l'un d'entre eux.

Le bassin du Croult et du Petit Rosne forment, avec la Morée la Vieille Mer qui se jette dans la Seine, est à cheval sur le Val-d'Oise et la Seine-Saint-Denis. Ce territoire a été malmené par les politiques d'aménagement : routes, lignes électriques, grandes surfaces, zones logistiques, remblais et décharges fragmentent ses paysages. Enfouies ou canalisées, les rivières se réveillent à la mémoire collective lors d'épisodes d'inondation, que le Syndicat des vallées du Croult et du Petit Rosne (SIAH) et le département de la Seine-Saint-Denis s'attachent aujourd'hui à gérer en restaurant les écosystèmes hydrauliques. Mais, dans un territoire cumulant vulnérabilités sociales et environnementales, une vision partagée et une mutualisation de moyens aideraient à dépasser les difficultés actuelles.

De Moisselles à Bonneuil en France le long du Petit Rosne, de Louvres à Dugny le long du Croult, de Stains à Saint-Denis en suivant la Vieille Mer, ce projet identifie des enjeux et des potentialités de mise en valeur. En rétablissant des continuités, un parc écologique de près de 1200 hectares, irrigué par 44 km de cheminements, pourrait se constituer peu à peu au bénéfice des 500 000 habitants du territoire.

Ces propositions ont été formalisées sous la forme d'un cartoguide envoyé par courrier aux élus du territoire et aux grands acteurs concernés (Etat, SAGE Croult–Enghien–Vieille Mer) au mois de mai 2022. Ce document a également été transmis aux services des collectivités territoriales concernées (communes, intercommunalités, départements), ainsi qu'aux institutions, associations ou maîtres d'œuvre agissant localement dans le domaine de l'urbanisme, de l'environnement, du tourisme et de la randonnée. De premiers contacts ont été établis avec certains de ces acteurs, d'autres suivront.

Pour engager la discussion sur les enjeux et les potentialités de mise en valeur des trois vallées du Nord parisien, un « atelier en mouvement » à vélo d'une demi-journée le long des vallées du Petit Rosne, du Croult (aval) et de la Vieille Mer a été proposé aux acteurs du territoire le 23 juin 2022, suivi d'un « atelier cartes sur tables » à l'Institut Paris Region le 24 juin.

La présente note restitue les échanges ayant eu lieu au cours de ces ateliers. Elles peuvent ne pas refléter les positions de chaque institution participante.

ATELIER EN MOUVEMENT – JEUDI 23 JUIN

PARTICIPANTS :

- Charlotte Martin : Nature et biodiversité, Région Île de France
- Jean Vallée : Seine-Saint-Denis et Nord Seine-et-Marne, Agence des espaces verts de la Région Île-de-France (AEV)
- Valérie Danto : Yvelines, AEV
- Téo Bousquet : prospective territoriale, AEV
- Magali Gorce : Directrice de l'Agence régionale de la biodiversité (ARB)
- Nicolas Laruelle : Institut Paris Region
- Simon Carrage : Institut Paris Region
- Paul Lecroart : Institut Paris Region
- Maximilian Gawlik : Institut Paris Region
- Maëlle Durante : Institut Paris Region
- Tristan Mary : Parcs et espaces de nature, conseil départemental de la Seine-Saint-Denis (CD93)
- Cindy Schroeder et Alexis Esnault : Aménagement du Territoire, conseil départemental du Val d'Oise (CD 95)
- Aline Girard : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, Croult-Engghien-Vieille Mer (SAGE)
- Aurélie Stoffel : Environnement, nature et agriculture, Communauté d'agglomération Roissy Pays de France (CA RPF)
- Christian Fremont : maire adjoint, délégué à l'urbanisme et à l'environnement, mairie d'Ezanville
- Anna Hatet : Aménagement et développement durable, mairie de Garges-lès-Gonesse,
- Christophe Lanier : services techniques, Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des vallées du Croult et du Petit Rosne (SIAH)
- Elisabeth Heyler : gérante de Complémenterre
- Maria de la Torre : HDZ Urbanistes Architectes
- Monique Gross : traductrice
- Vlad Guerner : réalisateur-vidéaste

EXCUSÉS

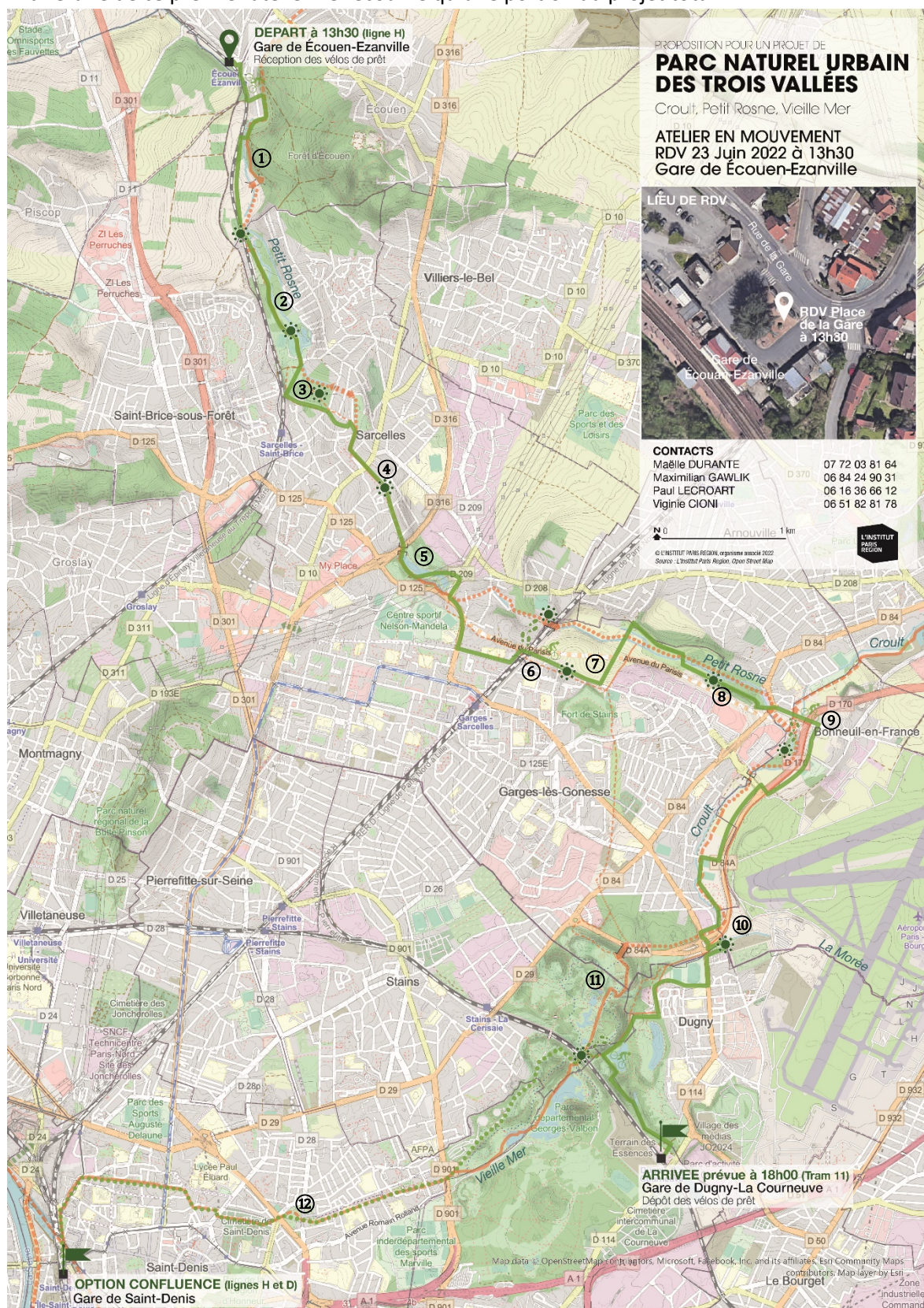
- Gilles Lecuir : ARB
- Nicolas Rodriguez : AEV
- Mounir Chaiblane : mission Gemapi, Métropole Grand Paris (MGP)
- Lucie Labidoire : Nature en ville, MGP
- Elsa Lann : Établissement Public territorial Grand Paris Grand Est
- Francis Redon : président d'Environnement 93
- Martin Langinieux : réalisateur vidéo, La ville végétale
- Vianney Delourme : président de l'association Enlarge Your Paris
- Yann Fradin : association Espaces
- Vianey Delourme : cofondateur et président d'Enlarge Your Paris

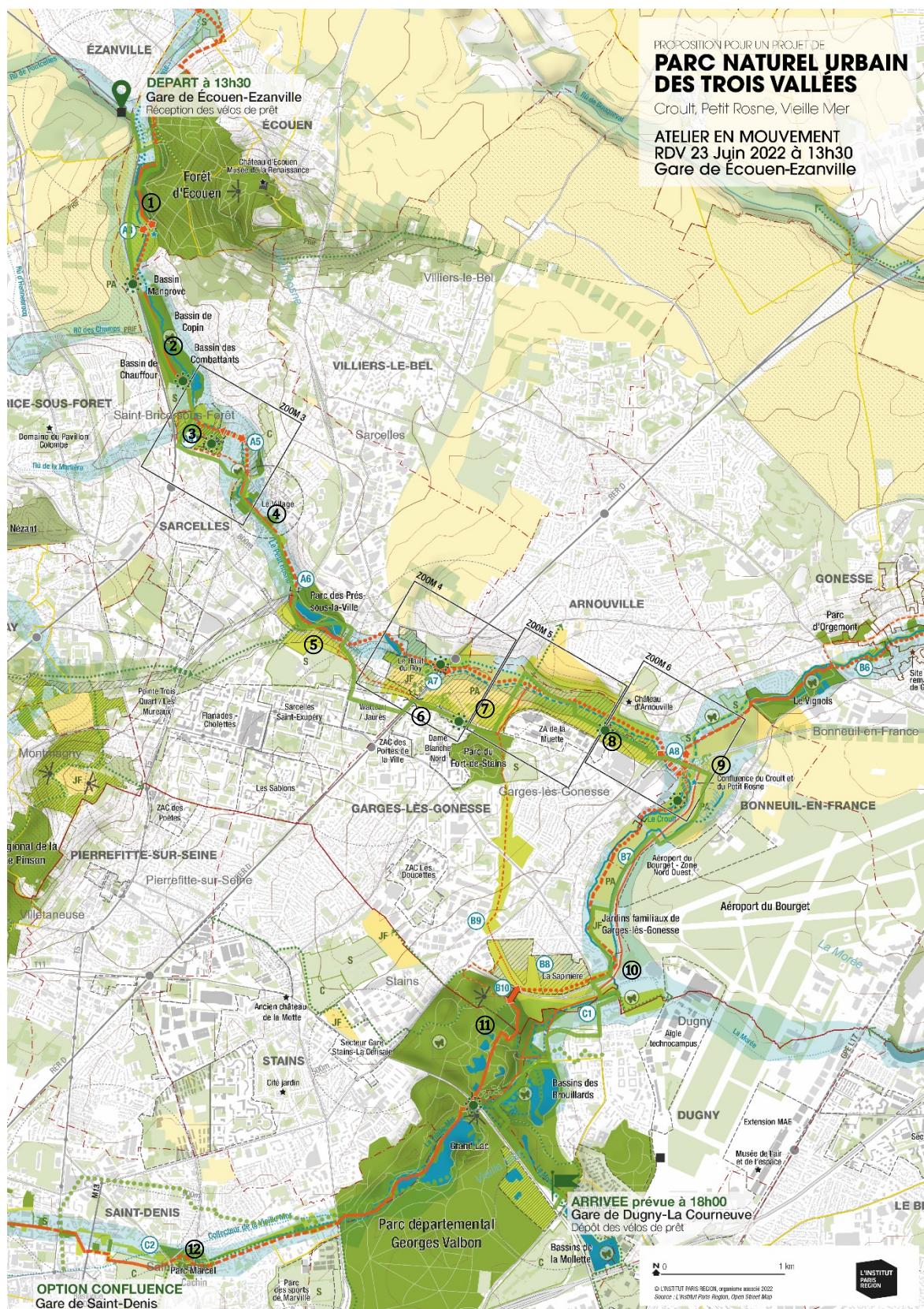


Les participants de « l'atelier en mouvement » à la ferme Lemoine (à Garges-lès-Gonesse)

LE PARCOURS

L'itinéraire de ce premier atelier ne recouvre qu'une portion du projet total.





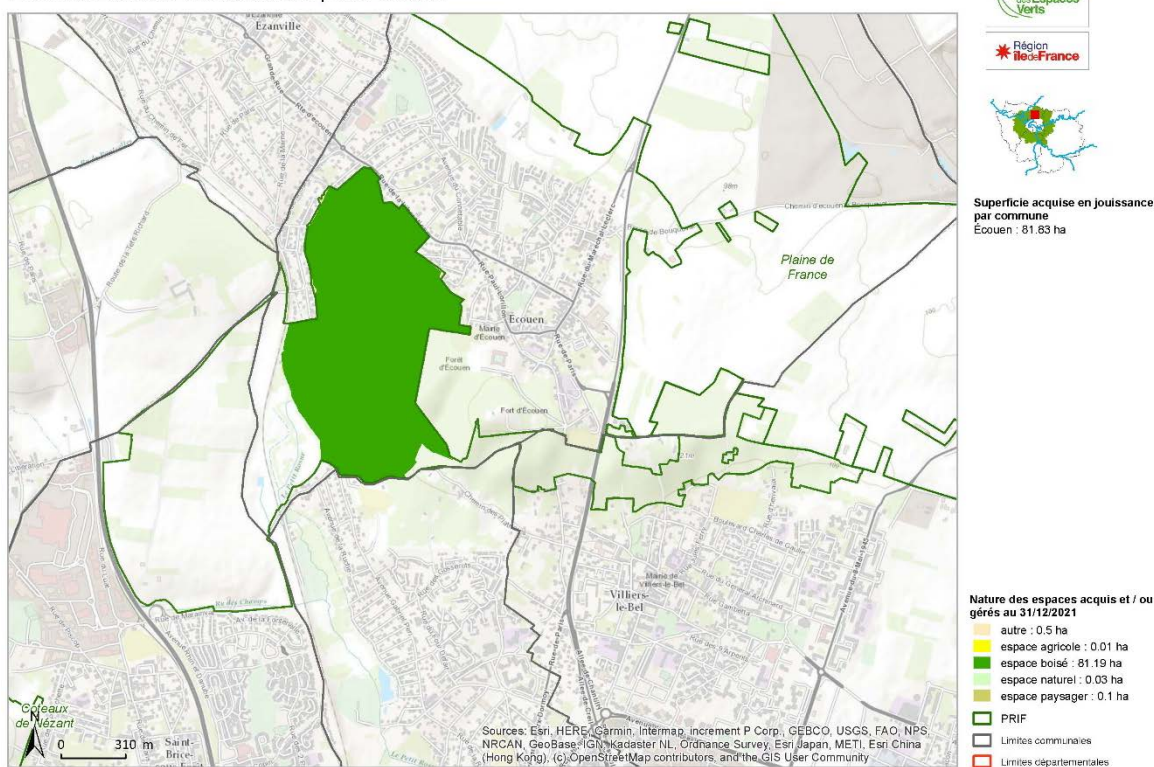
① **Forêt d'Écouen** : traversée de la lisière ouest de la forêt, en bordure des rails de chemin de fer. Elle est située en périmètre régional d'intervention foncière (PRIF) Forêt d'Écouen - Vallée du petit Rosne.

Après son passage en souterrain dans un quartier pavillonnaire, le petit Rosne émerge et est visible sur quelques tronçons en forêt. Il est canalisé dans un lit de béton puis retrouve un lit naturel après 230 m.

Les sentiers en terre battue ou en stabilisé sont peu aménagés. La circulation à vélo y est possible.



Forêt d'Écouen et vallée du petit Rosne



Nature des espaces du PRIF de la forêt d'Écouen et vallée du petit Rosne (© AEV Île de France)

② **Plaine de Chauffour, Ecouen et Sarcelles** : S'y trouvent le bassin des réserves de Chauffour puis, quelques centaines de mètres en aval, les bassins Mangrove, Copin, et Combattant. Ces trois bassins de retenue en cascade sont télégérés par le SIAH. Ils participent à la régulation des inondations en cas de fortes pluies. Ils sont ouverts au public tandis que les réserves de Chauffour sont clôturées et fermées au public.

Une végétation hygrophile et une importante peupleraie entourent ces bassins. Ces espaces sont gérés sans produits phytosanitaires et font l'objet d'une fauche tardive pour favoriser le développement de la faune et de la flore.

En continuité dans la plaine se trouvent les espaces du stade Léo Lagrange.



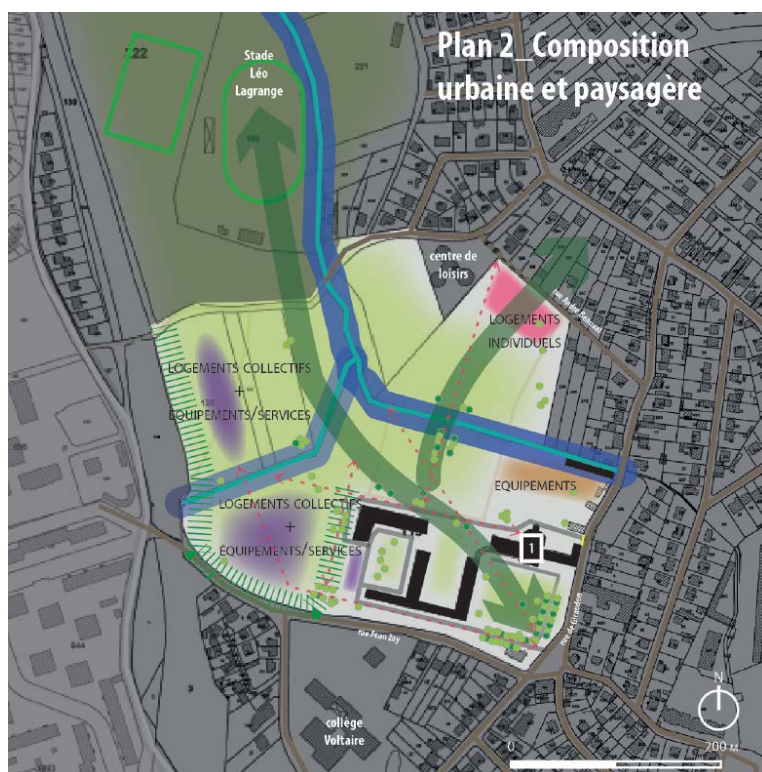
Prairie entre le Stade Léo Lagrange et le Parc du Cèdre Bleu (Sarcelles)

③ **Parc du Cèdre Bleu** : en aval de la plaine de Chauffour. Ancien « château de Giraudon », « cour de Giraudon » puis « château de Sarcelles ». La propriété a été acquise en 1928 par le département de la Seine, puis la ville de Paris, qui en a fait une maison de retraite et un centre de gérontologie jusqu'en 2015. À ce jour c'est un centre d'hébergement d'urgence pour migrants et personnes sans domicile fixe.

Le parc a une superficie de 8 hectares. Sur ces emprises, l'OAP inscrite au PLU de Sarcelles (révisé en 2020) prévoit un programme mixte ainsi que le désenclavement et l'ouverture du parc au public pour en faire un espace communal voire intercommunal.

Le programme comprend entre 250 et 280 logements collectifs, entre 10 et 15 logements individuels. Un équipement culturel et une école. On pourrait regretter que ce projet envisage la construction dans des espaces naturels au Nord-Ouest (prairies et boisements de fond de vallée).

En compensation l'OAP prévoit la renaturation du Petit Rosne canalisé dans un lit bétonné. Une bande inconstructible de 15 m de part et d'autre du talweg du Petit Rosne est réservée. Le SIAH prévoit le démarrage des études de maîtrise d'œuvre pour la restauration du Petit Rosne et du ru de la Marlière en 2023.



Carte de l'OAP sectorielle du Cèdre Bleu inscrite au PLU de Sarcelles (© mairie de Sarcelles)

Plan Local d'Urbanisme - Sarcelles (95) - OAP

LEGENDE :

PROGRAMMATION URBAINE

Logements

Programmation mixte :
logements, services, équipements

Equipements
1- équipement scolaire
2- équipement culturel

Réhabilitation bâtiments
Cèdre Bleu

TRAME VERTE ET BLEUE

Coulée verte à conserver

Espace vert à conserver

Zone tampon paysagée
inconstructible de 20 m

Lit bétonné à renaturer

Bande 30 m inconstructible



④ Repère des niveaux de crue place de Stalingrad à Sarcelles :

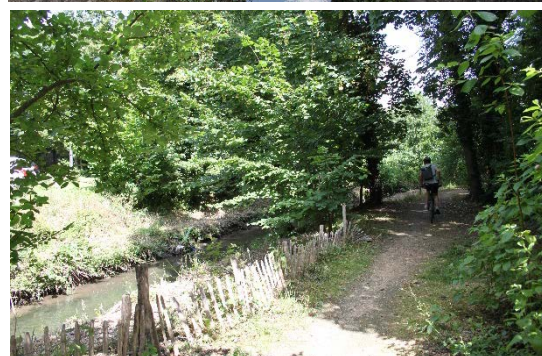
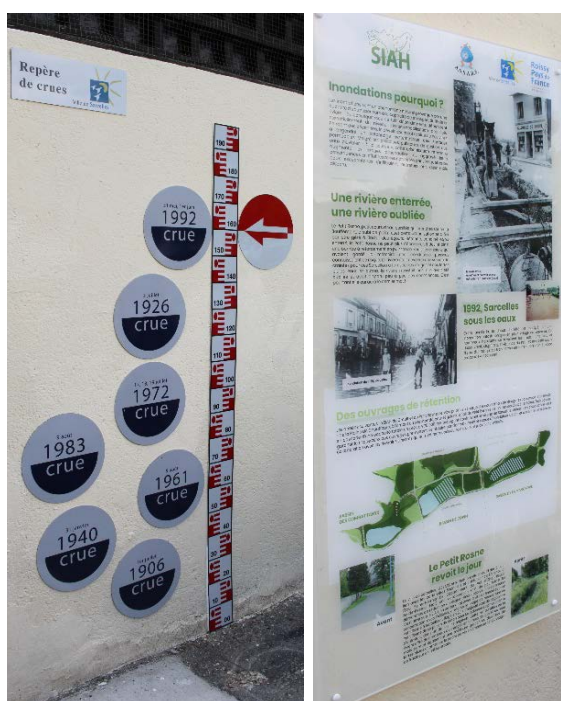
Suite à la réhabilitation de la dalle du Petit Rosne entre la place du marché et la résidence Miraville dans le cadre d'une opération GEMAPI en 2021 (OP 514), le SIAH a mis en place un repère historique des niveaux des crues sur la place du marché à Sarcelles. Ce repère donne à voir les actions du SIAH et marque la présence de l'eau invisible à ce niveau.

Le Petit Rosne réapparaît après la place du marché jusqu'au jardin pédagogique de Sarcelles.

Un premier tronçon maçonné a été remis à l'air libre en 2000-2003 (cf. photo ci-dessous, en haut à droite)

Un second tronçon a fait l'objet d'une opération expérimentale en 2014. La dalle de béton et la canalisation ont été retirées, un nouveau lit a été aménagé et les berges adoucies ont été végétalisées. (cf. photo ci-dessous, en bas à droite)

Dans Sarcelles, les passages à vélo sont moins fluides que dans les espaces précédemment traversés, les rues sont étroites et les trottoirs n'ont pas les aménagements adéquats (bateaux).



⑤ **Parc-des-Prés-sous-la-Ville à Sarcelles :** accessible par un cheminement piéton direct depuis la place du marché (sauf la rue de Bellevue, qui est néanmoins doublée d'un mail enherbé), le parc contient des espaces de sport et le lac de Sarcelles et est encadré par trois routes départementales. Le foncier du lac et des espaces adjacents est classé en zone naturelle (N) au PLU de Sarcelles. Il est en partie surplombé par les lignes à haute tension. Le parc comporte des équipements sportifs sur ses espaces en zone UI.

Le parc est longé par le Petit Rosne qui est déconnecté du lac (il est alimenté par le réseau d'eau potable). Le SIAH prévoit d'engager une étude pour la restauration hydro-écologique des plans d'eau.



⑥ **Passerelle piétonne – cycles au-dessus des voies de chemin de fer** : les voies du RER D forment une limite difficilement franchissable entre les deux communes de Sarcelles et Garges-Lès-Gonesse. On la traverse en trois points : deux avec un flux routier important : le pont de la gare Garges-Sarcelles, le pont de l'avenue Auguste Perret. Le troisième franchissement est une passerelle réservée aux piétons et cyclistes.

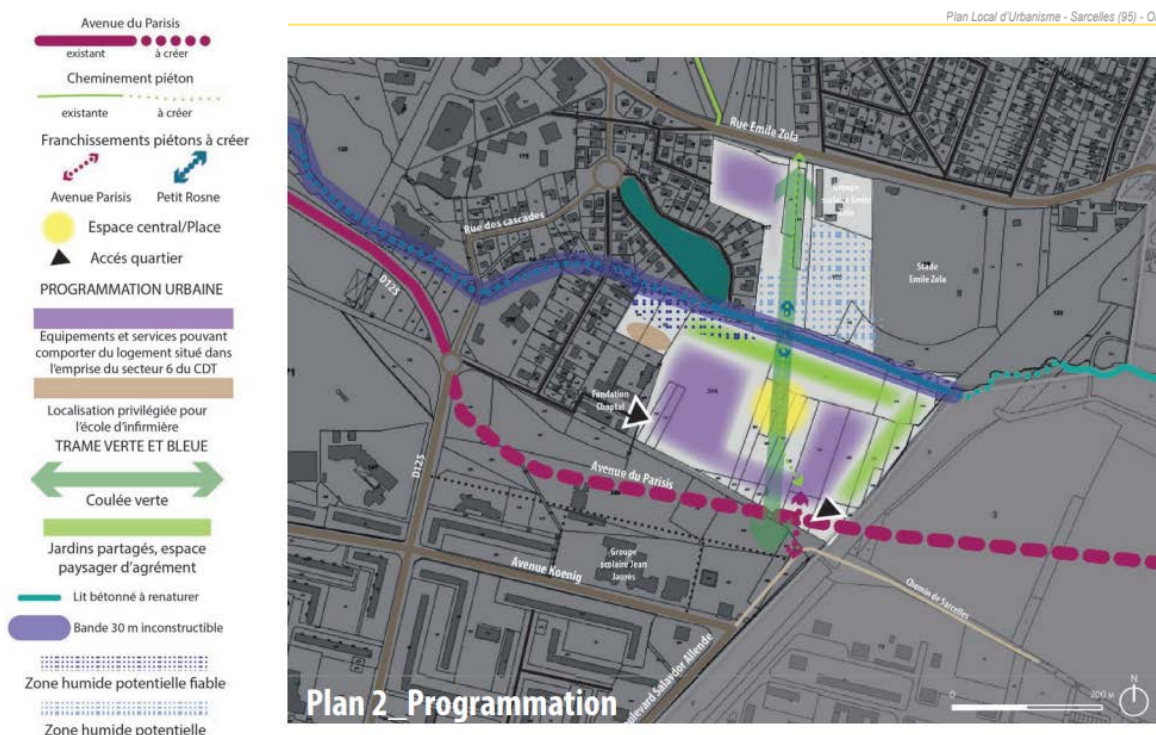
Côté Ouest (Sarcelles), la passerelle offre des vues sur le Haut du Roy, secteur de jardins investi de manière informelle par une communauté capverdienne. Le site est assez dégradé. Un remblai au sud du stade Émile Zola tend à s'étendre et à empiéter sur le fond de vallée.

Ce site fait l'objet d'un projet porté par la ville de Sarcelles et le promoteur Icade dans le vallon du Petit Rosne. Il prévoit la construction de 220 logements, d'une crèche, d'une école et d'un EHPAD à la place des jardins existants. Une bande de 15 m de part et d'autre du Petit Rosne sera inconstructible. Le SIAH a entamé les études maîtrise d'œuvre pour la réouverture et la renaturation du Petit Rosne entre la Promenade du Lac et la ligne de chemin de fer (secteur Zola). Les acquisitions foncières sont en cours.

Ce site assure la connexion entre la continuité verte et bleue du vallon du Petit-Rosne et la continuité d'espace naturel et agricole de la Plaine des Géants (Villiers-le-Bel/Arnouville) et la coulée verte de Garges-lès-Gonesse (ex-autoroute A16). Ces deux continuités à préserver sont inscrites au Schéma directeur régional d'Île-de-France (SDRIF) de 2013 (et pour partie au Schéma régional de cohérence écologique -SRCE 2013).

Le projet d'aménagement du nouveau quartier au Haut du Roy à Sarcelles risque de rompre ces deux continuités d'intérêt régional.

Au Sud, une passerelle peu visible (on y accède par un fond de parking) et très dégradée est sujette à des dépôts sauvages. Elle est prolongée par une piste cyclable Est-Ouest en rebord de vallée qui longe le Fort de Stains sur sa partie nord. Cette piste cyclable se connectera à la future voie verte à créer sur la coulée verte communale dans le cadre du projet « Garges Paysage » porté par la Ville de Garges-lès-Gonesse. Garges Paysage est le projet d'aménagement des anciennes emprises du projet de prolongement de l'A16 (aujourd'hui abandonné) en une coulée verte accueillant de nouveaux usages récréatifs et sportifs. Identifiée comme liaison d'intérêt écologique en milieu urbain dans le SRCE, elle connectera le Fort de Stains au nord au parc départemental Georges Valbon au sud, en passant par le site de la Sapinière.



Carte de l'OAP du secteur du Haut du Roy inscrite au PLU de Sarcelles (© mairie de Sarcelles)



Jardins informels vus depuis la passerelle vélo au-dessus des voies ferrées (RER D/TGV Nord)

⑦ Vallon du Petit Rosne / ferme des Condos

: ce foncier est réservé depuis les années 1970 pour la réalisation d'une voie routière, l'Avenue de Parisis (section Est), ex-Boulevard intercommunal du Parisis. Ce projet routier avait pour objectif de créer une voie rapide entre l'Ouest et l'Est du département du Val d'Oise pour accompagner la mise en œuvre des projets économiques, urbains et environnementaux sur les territoires traversés. Cette voie doit devenir un axe structurant répondant à une demande de mobilité des zones résidentielles fortement touchées par le chômage vers les bassins d'emplois voisins.

Ce projet dans sa dernière version consiste à une route à 2X2 voies (3m de largeur chacune) à l'exception du carrefour d'entrée de Sarcelles où la section passe en 2x3 voies. Il s'accompagne d'un transport en commun en site propre (TCSP) et de cheminements dédiés aux mobilités douces. Un travail de frange végétalisée doit accompagner l'opération pour réduire les nuisances associées.

Les communes de la vallée de Montmorency (Groslay, Montmorency, Deuil la Barre et Sarcelles) ont rejeté le projet l'avenue du Parisis. La déclaration d'utilité publique (DUP) du 25 avril 2016 pour la section Est de l'Avenue du Parisis entre Groslay et Bonneuil a été annulée en 2018 par le Tribunal administratif, décision confirmée en appel en 2019. En 2021 le CD95 a saisi en cassation le Conseil d'Etat mais la Cour d'Appel de Versailles a reconfirmé en juillet 2022 sa décision de 2019.

Le projet d'Avenue du Parisis impacterait très négativement les derniers espaces naturels et agricoles du vallon du Petit Rosne à Sarcelles, Arnouville, Garges-lès-Gonesse et Bonneuil jusqu'à sa confluence avec le Croult.

La décision d'annulation permet d'envisager aujourd'hui un projet de préservation et de valorisation d'ensemble du vallon du Petit Rosne entre Sarcelles et sa confluence.



Vue vers la ferme des Condos qui serait traversée par la voie rapide



Vue vers le Nord-Ouest de l'espace agricole qui serait impacté par l'Avenue du Parisis

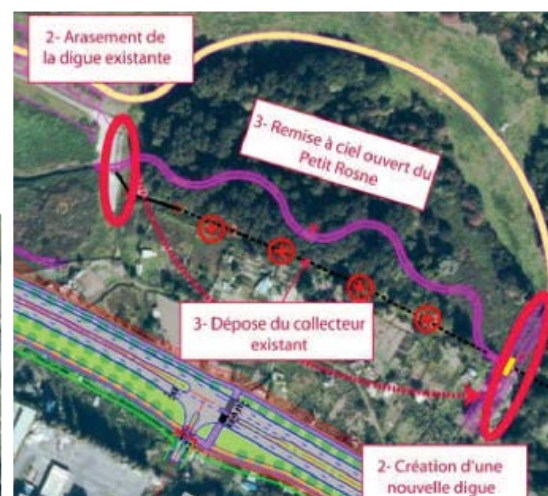
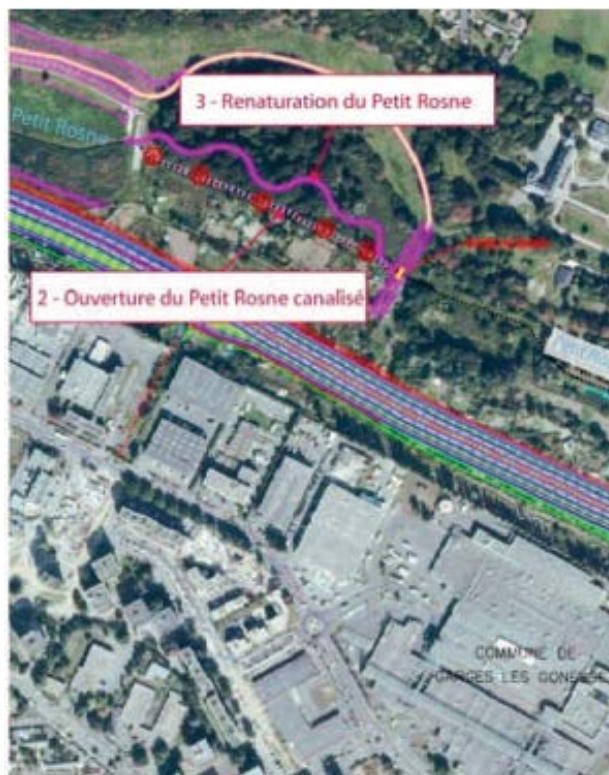
⑧ **Vallon du Petit Rosne / Château d'Arnouville et Garges** : à ce jour le Petit Rosne est à l'air libre jusqu'à la digue (cf. ci-dessous). Il est ensuite canalisé et couvert le long du château d'Arnouville. Ce tronçon est fermé au public.

Le long de la zone d'activité de la Muette, le CD 95 a autorisé l'entreprise Petitdidier à remblayer les emprises envisagées pour l'Avenue du Parisis au sud du vallon dans le cadre d'un bail précaire. Ces remblais devraient pouvoir être retirés à tout moment.

Au titre de la Loi sur l'Eau le projet de l'avenue de Parisis faisait des propositions d'aménagements hydrauliques :

- Agrandissement du bassin d'Arnouville et déplacement de la digue actuelle
- Renaturation du Petit Rosne
- Réouverture du Petit Rosne canalisé
- Aménagement d'une chute, remise à l'état naturel et rétablissement des écoulements du Croult.

Aujourd'hui compte tenu des incertitudes concernant la réalisation du projet de l'avenue du Parisis, le SIAH rappelle que les deux projets peuvent être indépendants et que les opérations de renaturation déjà étudiées pourraient être mises en œuvre sans attendre le projet d'Avenue.



Extraits du résumé non technique de l'étude d'impact sur l'environnement du projet de l'Avenue du Parisis (© Val d'Oise département)

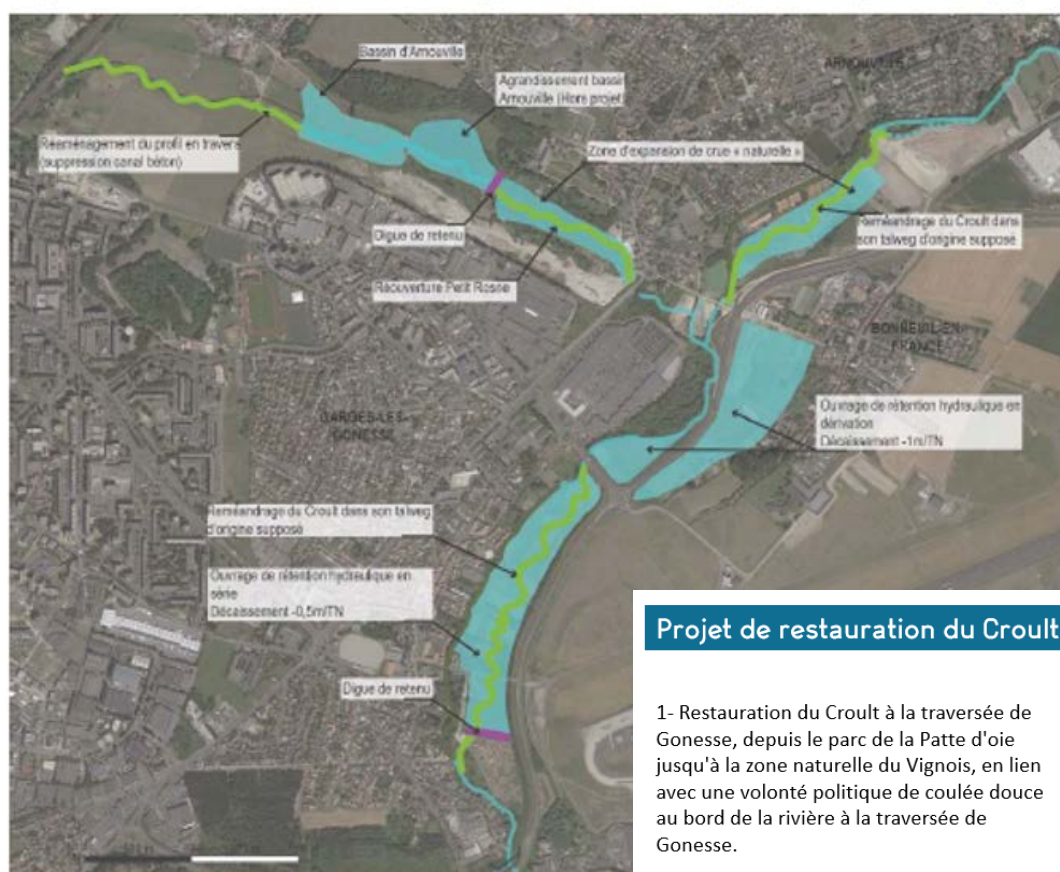
⑨ **Rond-point du Christ, confluence du Petit Rosne et du Croult** : le petit Rosne émerge de nouveau au niveau de l'actuel rond-point du Christ (carrefour du Christ dans le cadre du projet de l'avenue du Parisis). Il reste à l'air libre jusqu'à sa confluence avec le Croult, au Nord de la zone d'activités du Pont de Pierre (Garges-lès-Gonesse).

Cette séquence de la vallée aval du Croult a été très largement artificialisée par la construction de l'aéroport du Bourget et de la voie rapide D170. Celle-ci impacte fortement le fond de vallée, en termes d'induction de trafic,

de bruit, de pollution et d'enclavement des espaces naturels. Le projet d'Avenue du Parisis, dans l'hypothèse où il serait réalisé aurait vraisemblablement le même type d'effets.

Entre le rond-point du Christ et la RD170 le projet d'Avenue du Parisis envisage l'élargissement de la voie existante (RD47-E1). Pour cela le Petit Rosne devait être dérivé et la confluence réaménagée.

Le SIAH porte aujourd'hui un projet de restauration général englobant l'ensemble des zones ⑦, ⑧ et ⑨ (cf. image ci-dessous).



Projet de restauration du Croult (SIAH)

1- Restauration du Croult à la traversée de Gonesse, depuis le parc de la Patte d'oie jusqu'à la zone naturelle du Vignois, en lien avec une volonté politique de coulée douce au bord de la rivière à la traversée de Gonesse.

2- Restauration du Croult entre la fin du site du Vignois et la route de Bonneuil, sur Arnouville et Bonneuil.

3- Restauration du Croult sur le secteur des Pieds humides à Garges-lès-Gonesse.

Carte de l'étude de faisabilité du projet de restauration du Croult (© SIAH)

⑩ Confluence Morée et Petit Rosne, Vieille Mer : Une piste cyclable aménagée le long de la RD170 et des Pieds Humides permet de relier la confluence Croult-Petit Rosne à la confluence Croult – Morée au niveau du siège du SIAH et de la station d'épuration. Le site des Pieds humides accueille des terrains sportifs et des jardins familiaux permettant une petite agriculture locale (avec toutefois une tendance à la cabanisation). Ils sont longés par le Croult à l'air libre, qui représente aussi la limite de l'urbanisation.



La confluence est accessible depuis la Rue de l'Eau et des Enfants, qui est fortement impactée par des dépôts sauvages. La confluence du ru Morée et du Croult donne naissance à la Vieille Mer.

Après la confluence la Vieille Mer est rapidement canalisée et enterrée. Elle rejoint la RD114 par un chemin à l'arrière de parcelles privées. La réouverture de cette portion de la rivière est prévue dans le cadre du projet de renaturation de la Vieille Mer porté par le département 93.



Confluence du ru de la Morée et du Croult



⑫ **Parc Marcel Cachin** : Depuis le parc Georges Valbon, une Coulée verte de la Vieille mer mène jusqu'au Parc Marcel-Cachin, en passant par une zone urbaine en pleine transformation. La rivière coule au sous-sol et un projet de réouverture et de renaturation est projeté. Entre les parcs Georges Valbon, de la Légion d'Honneur et le cimetière de Saint-Denis, le Parc Marcel Cachin représente un point clé de la trame Verte et Bleue du territoire de Plaine Commune.

Sa localisation, sa surface de plus de 6000 m² et ses composantes végétales lui confèrent un rôle important d'accueil de la petite faune locale.

Afin de favoriser la biodiversité de cet espace vert ouvert au public et reconnu zone naturelle

par le Plan Local d'Urbanisme, la ville de Saint-Denis a reçu le soutien de la Métropole du Grand Paris et du programme Nature 2050 pour réaliser des aménagements de restructuration.



⑬ **Saint-Denis : Confluence Vieille Mer – Seine** : Après le croisement avec les voies ferrées qui la surplombent, la Vieille Mer de nouveau enterrée coule entre le canal de Saint-Denis et une zone enclavée de hangars et ateliers et se jette dans la Seine au niveau de sa confluence avec le canal Saint-Denis. Au niveau de sa confluence avec la Seine, la Vieille Mer se trouve à l'air libre sur quelques dizaines de mètres.



Traversée de Saint Denis vers la gare, le long du canal Saint Denis

ATELIER SUR TABLE - VENDREDI 24/06

Les invitations à l'atelier sur table ont été les mêmes qu'à l'atelier en mouvement. Cependant selon les contraintes de chacun, l'équipe a changé d'un atelier à l'autre. Un changement de l'horaire du matin à l'après midi auquel nous avons été contraints sous peine d'annuler l'atelier nous a fait perdre quelques participants. Ce que nous regrettons vivement.

PARTICIPANTS :

- Charlotte Martin : chargée de mission Nature et biodiversité, Région Île de France
- Nicolas Rodriguez : délégué territorial, AEV
- Paul Lecroart : chargé d'étude, L'Institut Paris Region
- Maximilian Gawlik : chargé d'étude, L'Institut Paris Region
- Julie Missonnier : chargée d'étude, L'Institut Paris Region
- Maëlle Durante : assistante chargée d'étude L'Institut Paris Region
- Tristan Mary : chargé d'aménagement Parcs et espaces de nature, conseil départemental de la Seine-Saint-Denis
- Cindy Schroeder : chargée de mission Aménagement du Territoire, département du Val d'Oise
- Aurélie Stoffel : responsable du pôle Environnement, Nature et Agriculture, Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France
- Anne-Sophie Konate : directrice du Développement de l'Urbanisme et de l'Habitat, mairie de Garges-lès-Gonesse
- Anna Hatet : cheffe de projets Aménagement et Développement durable, mairie de Garges-lès-Gonesse,
- Éric Chanal : Directeur général du SIAH Croult et Petit Rosne

EXCUSÉS

- Magali Gorce : Directrice de l'Agence régionale de la biodiversité (ARB)
- Gilles Lecuir chargé d'études, ARB
- Yann Watkin : urbaniste, chargé d'études, Institut Paris Region
- Valérie Danto : Déléguée territoriale Yvelines, AEV
- Jean Vallée : délégué territorial Seine-Saint-Denis et Nord Seine-et-Marne, AEV
- Téo Bousquet : chargé de mission prospective territoriale, AEV
- Mounir Chaiblane : chargée de mission Gemapi, Métropole Grand Paris (MGP)
- Lucie Labidoire : chargée de mission Nature en ville, MGP
- Alexis Esnault : assistant chargée de Mission Aménagement du Territoire Département du Val d'Oise
- Elsa Lann : urbaniste territoriale, Etablissement Public territorial Grand Paris Grand Est
- Aline Girard : chargée d'animation du SAGE, SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer
- Francis Redon : président d'Environnement 93
- Martin Langinieux : réalisateur vidéo, La ville végétale
- Vianney Delourme : président de l'association Enlarge your paris
- Yann Fradin : Directeur de projets, association Espaces
- Vianey Delourme : cofondateur et président d'Enlarge Your Paris

Déroulé de la séance

13h30 : Accueil – Café

14h00 : Tour de table

14h15 : Présentation de la démarche

15h00 : Paroles d'acteurs

15h40 : Présentation des outils Parc naturel régionaux (PNR) et Périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains (PPEANP)

16h00 : Discussions sur les enjeux de la démarche et les suites ?

Paroles d'acteurs

- On rappelle que le Plan Vert régional de 1994-1995 proposait des objectifs ambitieux de continuités vertes qui sont toujours d'actualité.
- Des espoirs par rapport au futur schéma directeur d'Île-de-France, le SDRIF-Environnemental.
- La diversité et la qualité des paysages, les continuités (cheminements), mais aussi le morcellement des espaces naturels, ont marqué plusieurs participants
- La forte fragmentation des paysages est en partie liée au rôle qu'a joué l'État dans la Plaine de France (avec l'implantation de grands équipements comme l'aéroport du Bourget, l'aéroport CDG ou la programmation de réseaux autoroutiers)
- Des dynamiques en route qui font écho. La commune de Garges-lès-Gonesse réfléchit notamment de manière transversale aux problématiques de cadre de vie, d'environnement et de santé/bien-être à travers la définition de deux OAP thématiques dans le cadre de l'élaboration de son nouveau PLU Favorable à la Santé (révision du PLU lancée en juin 2021) : une OAP Trame Verte et Bleue et une OAP Santé (intégrant notamment la question des pratiques favorables à la santé telles que les pratiques physiques et sportives).
- La communauté d'agglomération de Roissy Pays de France (qui regroupe 42 communes) a entamé une étude cadre sur les TVB. Elle a également entamé un projet de banque alimentaire territoriale, qui vise la mise en place des circuits courts et la préservation des activités agricoles en place. La résonnance très forte entre les démarches est soulignée.
- Depuis 15 ans le SAGE mène une politique paysagère qui fait écho à la démarche du projet pilote. Cette politique a été difficile à faire accepter par les acteurs des territoires et a nécessité un changement de mentalité.
- Le CD93 a entamé un travail sur les ouvertures des parcs autrefois concentrées sur la voiture pour les tourner plus vers le piéton. La réflexion porte notamment sur l'aménagement de l'interface entre Garges-lès-Gonesse et le parc Georges Valbon. A ce jour, le parc dispose d'une seule entrée côté Val d'Oise (au niveau du rond-point avenue de Stalingrad), confidentielle et à l'accessibilité limitée. Le CD 93 ne souhaite pas créer d'entrées supplémentaires pour des questions de gestion mais envisage toutefois de réfléchir à la requalification de l'entrée existante côté Val d'Oise, en partenariat avec la Ville de Garges-lès-Gonesse et le CD 95.
- Dans le cadre des projet GEMAPI une réflexion a été entamée sur la reconnexion entre le Petit Rosne et le plan d'eau à Sarcelles (Lac de Sarcelles), une étude d'intérêt hydro-éco-paysager va être lancée sous 2 ans.
- Dans le cadre du projet ICADE sur les emprises des jardins informels, une réouverture d'un passage sous les voies ferrées est questionnée. Une bande de 25m de large va être vendue au SIAH.
- Le SAGE élabore actuellement un référentiel des paysages de l'eau afin de redonner toute sa place à l'eau sur son territoire, améliorer le cadre de vie des habitants et recréer des aménités positives autour de l'eau.

Les thèmes qui ont fait discussion :

Gestion des espaces

« Il y a toujours de l'argent pour des investissements mais c'est beaucoup plus dur pour le fonctionnement »

(Nicolas Rodriguez)

Sécurité, propreté et pédagogie

- Les sites en impasse favorisent les populations stagnantes, ils sont à éviter.
- La mise en place d'espaces privés ou partagés au sein de l'espace vert public implique une présence et une gestion bénéfiques : exemple de la Butte Pinson où l'on peut trouver un centre équestre et des jardins familiaux.
- La présence des dépôts sauvages est un enjeu récurrent dans les espaces verts et de nature.
- La présence de poubelles s'accompagne d'une surabondance de déchets et génère des dépôts sauvages.
- La non-présence de poubelles marque l'aspect naturel du site. L'AEV met l'accent sur la différence entre parc urbain et nature en ville, cette dernière ne s'accompagne pas de poubelles.

Besoin d'une « présence »

- Mettre en place des équipes de sécurité sur les sites pour éviter le développement de mauvaises pratiques (dépôts sauvages, mésusages). La police et les brigades vertes (gardiens à cheval ou scooter) ont été citées.
→ Question de l'assermentation de ces agents « sanctionner pour sensibiliser ».
- Importance de mettre en place des dispositifs de pédagogie du public quant aux espaces naturels.
- Animations, sensibilisation du public pour mener à « l'acceptation de ce que c'est la nature en ville » (Éric Chanal).



Traversée du square des Mailles à Saint-Denis

Les PNR en Île de France

L'outil

- Une spécificité de la création des PNR franciliens était la volonté de stopper l'étalement des villes.
- Les PNR de la région Île de France couvrent en moyenne 10 commune. Ces communes peuvent être intégrées entièrement ou partiellement.
- Leur objectif est de permettre de construire collectivement un projet de développement transversal autour de la préservation du patrimoine culturel et paysager.
- Ce sont des structures de mission qui n'ont pas de compétences mais qui s'appuient sur les communes et intercommunalités.
- Ce sont des structures motrices d'initiatives pédagogiques et locales.
- Les parcs sont en extension permanente (même si plus orientée vers le rural que l'urbain)

Deux documents cadres :

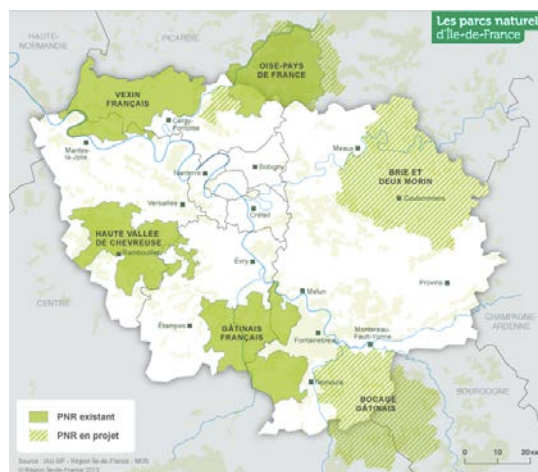
- La charte du parc : elle réunit les acteurs autour des mêmes objectifs et engagements pour 15 ans.
- Le Plan de parc : déclinaison spatiale des objectifs du parc, c'est un document opposable aux documents d'urbanisme locaux. Il définit des enveloppes maximales d'urbanisation pour les communes membre ainsi que des axes de développement particulier : économique, densification, mobilités, TVB, qualité de l'eau, etc.

Gouvernance :

- Un syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc
- Des commissions thématiques
- Un comité scientifique
- Une équipe technique

Financement :

- Un contrat de Parc triennal (Région/État/PNR) ou des conventions annuelles ou pluriannuelles (Département/PNR)
- La Région Île-de-France : principal financeur en investissement et en fonctionnement
- Financements : communes et intercommunalités



Enjeux et remarques sur les PNR :

- Éric Chanal (SIAH) attire l'attention sur la multiplication des structures qui viendrait compliquer encore plus l'organisation des compétences, actions et projets sur les territoires. (exemple SIAH + SAGE + commission locale de l'eau...)
→ Pour cette raison il est important de donner des objectifs clairs à l'entité créée pour la distinguer et expliciter sa spécificité vis-à-vis des structures préexistantes.
- Nicolas Rodriguez (AEV) note une forme de correspondance entre l'outil PNR et les objectifs de l'AEV. Les deux œuvrent à stopper l'étalement urbain. Les périmètres des PNR viennent compléter la ceinture verte.
- Julie Missonnier mentionne que les restrictions d'urbanisation qui accompagnent l'entrée d'une commune dans PNR peuvent être un facteur dissuasif pour celles-ci.
- Le PNR un outil lourd à porter et long à mettre en place (environ 20 ans en moyenne en Île de France), Julie Missonnier interroge sa pertinence pour nos objectifs.

Outils pertinents

Notions de PPEANP

- Périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains : Outil réglementaire porté par une collectivité (département ou intercommunalité)
- Son objectif est de délimiter des périmètres d'intervention pour la protection des espaces et développer des programmes d'action (aménagement, gestion...)
- Ils s'imposent aux PLU
- A noter : Les PPEANP ne remportent pas toujours l'adhésion des agriculteurs : ceux-ci le voient comme une contrainte par rapport à leurs objectifs de spéculation sur leur foncier qu'ils souhaitent revaloriser au moment de la retraite.

Atlas municipaux de la biodiversité :

- Une base « scientifique » pour appuyer la démarche et favoriser le portage politique.
- Mise en avant des potentiels de patrimoines.
- Identification des corridors existants
- Permettre de faire le lien entre les différentes échelles de biodiversité.

- Pour Éric Chanal, le PNU pourrait représenter un intérêt pour ce qu'il constitue un label et donc est associé à un espace, une identité, une présence et permettrait ainsi de franchir une étape en termes de gestion.

Modes d'action :

- Se saisir de l'histoire : les rus sont anciens, ils ont une histoire en termes de gestion d'espace de petits patrimoines associés.
- Mettre en place une mutualisation des moyens entre les institutions, les différentes structures en charge de la gestion et celles occupant les espaces.
- Avoir une démarche territoriale en ce qui concerne le déploiement d'équipes (brigades, gardiens etc).
Exemple de la police intercommunale de Roissy Pays de France.
- Aborder les sujets de gestion collective (région, AEV, départements, Communes, SIAH, naturalistes...).

Les suites

- Approfondissement des enjeux du projet et des propositions
- Mobilisation des acteurs potentiellement intéressés

PROCHAIN ATELIER-VISITE PREVU : 16 SEPTEMBRE 2022

Précisions données par mail le 5 septembre

Pour aller plus loin...

Sur l'avenue du Parisis :

<https://www.valdoise.fr/231-le-projet.htm>

Sur les actions du SIAH :

<https://www.siah-croult.org/>

Carte des projets GEMAPI

Sur les projets relatifs au Parc Georges Valbon :

Etude de MOE, Département de la Seine-Saint-Denis, mai 2022